Image not found or type unknown

Résiliation d'un achat en foire avec proposition crédit non noté

Par **VcaVox**, le **26/10/2011** à **16:48**

Bonjour,

Je vous expose le pb d'une de mes tantes. Elle a été dans une foire pour les camping-car et comme souvent dans les foires, s'est laissé convaincre par le vendeur.

Comme elle lui a indiqué qu'elle était obligé de faire un crédit, le commercial lui a dit qu'il fonctionnait avec cetelem et lui a donné rendez-vous dans ses bureaux 10j plus tard.

De la même manière, il lui a demandé un chèque de 3000 euros d'acompte. Quand elle lui a dit qu'elle n'avait pas cette somme disponible, il a "promis" de ne pas l'encaisser... mais on sait ce que valent les promesses ...

De retour chez elle, elle se rend compte avec plus de recul que le budget est quand même trop élevé pour sa bourse et souhaite annuler la vente.

OR ... le commercial a pris soin de cocher la case "Comptant" sur le bon de commande de manière à faire sauter le délai de rétractation.

Ce qui ce vérifie puisque sa société a reçu le recommandé de résiliation et a répondu que le délai était non applicable et qu'elle devait payer son achat.

A-t'elle un porte de sortie ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés